

ZOOM METIERS

Derrière la petite porte au fond du couloir

ou... la vie secrète des PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

Avant toute chose il est peut-être bon de rappeler l'axiome de base de toute ma démonstration: la mission du professeur documentaliste est pédagogique et éducative, comme le rappelle en préambule la circulaire de missions de 2017.

Les profs doc doivent un service hebdomadaire d'information et documentation de 30 heures auxquelles s'ajoutent 6 heures consacrées aux relations avec l'extérieur. Ils ont aussi la possibilité, s'ils le souhaitent, de faire des heures d'enseignement, décomptées chacune pour la valeur de 2 heures parmi les trente. Parce-que oui...nos collègues ont passé un CAPES...et donc oui...ils préparent leurs heures d'enseignement comme les autres.

Alors pourquoi le refus du ministère de leur octroyer la prime d'équipement informatique en janvier dernier ? Alors qu'on a fait massivement appel à eux en juin dans les jurys du Grand Oral ! Parce-que c'est bien ça la réalité quotidienne dans les établissements.

Le ministère a essayé de manipuler les presque 12000 profs-docs en leur faisant miroiter une augmentation de leur indemnité de sujétion particulière (767,10€ à 1000€) mais cette augmentation ne doit pas se substituer à la prime d'équipement matériel. Ce sont deux revendications distinctes auxquelles doit répondre le ministère. Cela représente une hausse de 233€ pour les professeurs documentalistes. Cette hausse compense la prime informatique certes mais pas l'ISOE qu'ils ne reçoivent pas non plus.

On peut aisément comprendre le sentiment d'injustice que ressentent certains collègues.

Donc, à vos heures perdues, n'hésitez pas à aller pousser la petite porte au fond du couloir.

Frédérique Lemaire, Snes65

Fusion des instances : cachez ces problèmes que je ne saurais voir...

Pour ne rien lâcher, votez FSU en 2022 !

Une des dispositions les plus légitimement contestées par le SNES et les autres syndicats de la FSU avant la crise sanitaire était la fusion des actuels CT et CHSCT en une instance unique, le CSA (comité social d'administration), actée par la loi du 6 août 2019. Il y aura une déclinaison nationale, et d'autres académiques et départementales. De ce CSA sera issue une formation spéciale pour la santé, la sécurité et les conditions de travail (FS-SSCT). La mise en place définitive interviendra après les élections professionnelles de décembre 2022.

La fusion des instances ne fera pas disparaître les nombreux problèmes vécus dans nos métiers, mais pourrait être utilisée pour les occulter davantage ! Surcharge de travail, injonctions contradictoires, caporalisation, classes bondées, services partagés, programmes délirants, médecine du travail à l'abandon... Les sujets d'intervention ne manquent pas. Si la future FS-SSCT reprend l'essentiel des missions des CHSCT, les questions de sécurité et de santé au travail pourraient être marginalisées et les délégués qui s'en occupent moins formés spécifiquement qu'actuellement. Le nombre de réunions sera réduit. Le nombre de représentants au sein du CSA académique et départemental augmente de 7 à 10, mais sur la base des résultats académiques où de nombreux syndicats très minoritaires obtiennent quelques sièges, alors qu'ils n'existent parfois pas au niveau des départements. Malgré ces bâtons mis dans nos roues, la FSU continuera d'empêcher notre employeur de maltraiter ses agents tranquillement et usera de tous les ressorts possibles de ce nouveau CSA pour lutter.

Il faudra donc mobiliser nos adhérents et sympathisants afin de voter pour les listes FSU, constituée dans le cadre de la « coordination Education » des syndicats de la FSU (dont les SNES fait partie bien sûr).

Sébastien Jaffiol, secrétaire du CHSCT65

Retraités : après le 2 décembre, on continue !

1,1 % de revalorisation des pensions, c'est insuffisant, alors que les prix ont augmenté de 2,6 % sur l'année. Les prix des dépenses contraintes (énergie, alimentation, transports, etc) flambent, les complémentaires santé vont augmenter en janvier (entre 7 et 10%). La réforme de la protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique (obligation pour l'employeur à financer une partie de la complémentaire pour tous ses agents) va doublement pénaliser les retraités : ils n'auront pas de participation de leur ex-employeur et leur prime d'assurance individuelle va augmenter du fait d'une moins grande mutualisation. **Il est donc urgent d'augmenter les pensions et d'indexer leur revalorisation sur l'évolution du salaire moyen.**

C'est la première revendication que 25 000 manifestants ont porté à Paris le 2 décembre à l'appel du « groupe des 9 » organisations de retraités. Nous avons aussi exigé la défense du système de santé et la création d'un grand service public de l'autonomie, la défense et le développement des services publics de proximité.

Nous continuerons à mettre ces revendications dans le débat public dès le mois de janvier, en prévision de manifestations au mois de mars.

Monique Theulé, S1 des retraités

Editorial

Allez, on tient bon, bientôt les vacances !

Et qui dit vacances, dit bilan. La nature est bien faite. Comme le virus de la COVID, l'être humain s'adapte. Dans nos écoles, on a fini par s'habituer au port du masque en classe, à l'odeur du gel hydroalcoolique, aux variants qui se succèdent, aux annonces télévisuelles du ministre, pas toujours suivies des faits, des protocoles sanitaires fluctuant d'un niveau 1 à 4 et tout ça sans oublier d'aérer nos salles...Ah le sacro saint courant d'air !

2021 s'achève donc ainsi.

Plaçons 2022 sous le signe de l'ENGAGEMENT !

Du côté du Ministre nous demandons toujours un engagement fort du service public. On assiste dans notre académie à une fuite des familles vers le privé et vers l'instruction à domicile, à une contractualisation de la profession qui s'accélère et à une crise du recrutement. Sans parler de la multiplication des compléments de service. Cette année ce sont près de 400 postes qui restent non pourvus dans l'académie. Le Recteur recrute! Des non titulaires ! Master souhaité !

Du côté de l'engagement des personnels, j'enfonce sans doute une porte ouverte en répétant qu'il n'y a pas de démocratie sans contre pouvoirs forts. Alors pour 2022 c'est une adhésion syndicale massive de toutes et tous que je mets en tête de ma

liste au Père Noël. En cette année d'élection nous avons des idées et des valeurs à défendre, les panneaux syndicaux dans nos salles des profs et les heures d'info syndicale sont là pour ça ! Pour ceux qui auraient besoin d'idées pour faire vivre le SNES-FSU dans les collèges et lycées le stage du 28 janvier devrait être formateur.

Et s'il y en a qui, coûte que coûte, s'engagent et battent le pavé qu'il pleuve ou qu'il vente pour défendre nos droits ceux sont bien les retraités ! Ils étaient près de 25000 dans les rues de Paris le 02 décembre pour défendre un service public de la santé fort et nous alerter contre la réforme de la protection sociale complémentaire. En parlant de protection sociale, n'oubliez pas d'aller faire un tour du côté de Colibris. Un choix judicieux pour nommer notre espace RH sur le site académique tant il est évocateur des tous petits 15€ bruts que nous toucherons tous dès janvier.

Il faudra donc que nous soyons constructifs et force de propositions dans le débat en 2022. Toutes et tous à notre échelon. Profitons donc des vacances qui arrivent pour faire le plein d'énergie...nous en aurons besoin.

Le bureau du SNES65 vous souhaite donc de très bonnes fêtes de fin d'année et d'ores et déjà une excellente rentrée 2022.

Frédérique Lemaire, Secrétaire Départementale du Snes65

TARBES Bastillac PPDC

P1

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le
14 décembre 2021

SOMMAIRE

- **Page 1** : Editorial
- **Page 2** : Professeur Référent / Internats d'excellence
- **Page 3** : Luz et Pierrefitte / Postes POP / Stage S1
- **Page 4** : Profs docs / Fusion des instances / Action Retraités

SNES - 65

École J-Ferry 7 Rue A-Breyer
65 000 TARBES
Tél. 05 62 34 38 24
Courriel:
snes65@toulouse.snes.edu

Directeur de la publication:
Marc Poulou
CPPAP: n° 0918 S 08025
ISSN : n°1956-2179
Imprimé au Siège
Trimestriel - Prix 1,50 €

Bulletin n° 73 - décembre 2021

Professeur Référent : de l'expérimentation locale au Bulletin Officiel

Avec la réforme du bac et la création d'enseignements de spécialité, le groupe classe a éclaté. Et par effet de domino on se retrouve avec des groupes constitués d'élèves issus de classes différentes. Certains établissements ont alors testé le système de professeur référent d'un groupe d'EDS l'an dernier et sans même de réel bilan de l'expérimentation, une note de service vient d'être publiée dans le BO du 26 août 2021 ...et un BO de plus!

Et un rouage supplémentaire dans l'usine à gaz Blanquer ! En effet le professeur référent peut exercer des missions en complément du professeur principal là où il y en a encore. Il « encadre un groupe de 12 et 18 élèves ». Je précise ce point pour tous ceux d'entre vous qui ont la charge de plus de 20 élèves ! Cette mission « peut être confiée à un enseignant qui ne dispense pas de cours aux élèves de son groupe ». Le P.R. devra organiser des entretiens individuels afin d'assurer un suivi individualisé renforcé de chacun, encadrer le travail d'orientation en concertation avec l'équipe pédagogique (parfois plus de 30 collègues!), les familles et le psy-EN (le seul professionnel de l'orientation s'il est besoin de le préciser!). Bien évidemment, le P.R. se charge aussi de la préparation du conseil de classe et des synthèses de bulletins et livrets scolaires. Mais pas d'inquiétude, pour celles et ceux qui seraient perdus, des ressources sont à votre disposition sur la plateforme M@gistère. De quoi se plaint-on ?

Frédérique Lemaire, Snes65

Internats, vous avez dit d'excellence. Qu'es aquò ?

Allez, on ne résiste pas à la novlangue : *Un internat d'excellence est un collège ou un lycée dans lequel vivent les élèves et les adultes qui les encadrent, tout au long de la semaine. Dans les internats d'excellence, toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir.*

En plus des cours, les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé : révision des cours, accompagnement du travail personnel. Leur sont également proposées des activités sportives et culturelles à vivre collectivement.

Ça c'est la théorie : la vraie vie est que les adultes ne vivent heureusement pas avec les élèves toute la semaine et qu'aucun moyen en termes d'assistant d'éducation n'a été fourni aux établissements en question. Tout au plus leur a été fournie la possibilité d'embaucher une personne sous-payée et non qualifiée en service civique.

Dans le 65, il y a 4 internats d'excellence sans qu'on sache comment s'est fait le choix, qui a candidaté etc. (pour mémoire dans le Gers il n'y en a que deux : le lycée Pardailhan à Auch et le collège de Marciac) : le collège Beaulieu de Saint-Laurent de Neste, la Cité scolaire René Billères d'Argelès-Gazost, le lycée Jules Michelet de Lannemezan et le lycée Marie Curie de Tarbes.

Le lycée d'Argelès est labellisé arts (Médicis) et olympique (sports) dont ski, rugby, escalade et l'Académie des gardiens (de but). Celui de Lannemezan : résidence olympique (sports de montagne) ; Marie Curie (Médicis avec résidence d'artiste mais tiens essayons aussi olympique puisque les élèves du club de basket sont accueillies). Et puis Saint Laurent de Neste on va leur coller le thème de la nature. Et hop le tour est joué ! Et une vitrine, une !

Si nous n'avons jamais combattu la labellisation en tant que telle, quelle en est l'utilité ?

Les internats ne sont pas en déshérence (si on excepte l'an dernier avec le covid) les effectifs sont stables. Argelès avait déjà un internat ouvert sans discontinuer, héritage dû à son origine de lycée climatique ; la perte d'élèves espagnols a été entièrement le fait de l'inspecteur d'académie en empêchant les élèves espagnols de s'inscrire dès la 3e ce qui fragilisait le bachibac. Marie Curie avait déjà les sections artistiques avec l'ouverture extérieure qui va avec et le lycée Michelet les sports de montagne. En dehors de l'image à la gloire des recteurs, inspecteurs d'académie et chefs d'établissements : il n'y a aucune plus-value pour les établissements en termes d'encadrement (Assistants d'éducation, CPE). Par contre, il n'y a pas de moyen de remplacement mais le Recteur a su trouver des moyens pour créer 3 postes de référent internat d'excellence pour l'académie, lesquels ont été proposés aux CPE en poste en internat mais devant le manque d'enthousiasme desdits cpe, l'offre a été ouverte : bilan de l'opération : 3 recrutés (2 profs dont 1 d'EPS) et une CPE d'un collège sans internat. Sans commentaires.

Tout cela a permis à cet aéroplane de se réunir en octobre avec la secrétaire d'état au lycée Gallieni de Toulouse.

On laisse à penser aux familles qu'il faut candidater pour avoir une place alors que ce sont des internats dédiés aux élèves scolarisés dans les établissements, artistes ou non ; sportifs ou non : il n'est pas question de faire un tri entre les élèves.

Ces internats bénéficient en outre pour les familles de prime à l'internat qui vient s'ajouter aux bourses de lycée d'un montant de 327 à 672 Euros annuels.

Et c'est très choquant en quoi un élève d'un lycée (Vic, Jean Dupuy, Théophile Gautier) n'aurait pas les mêmes droits qu'un élève de Marie Curie par exemple en STMG ou en Sanitaire et Social et qui ne vient à l'internat que parce que la famille habite trop loin.

Agissons dans les C.A. pour améliorer l'accueil de tous les internes pas l'image médiatique de quelques-uns.

Catherine Gourbier, Snes65

Le coin des bahuts

Quoi de neuf au collège du Haut Lavedan et au collège des Trois Vallées?

La mobilisation collective a toujours du bon ! J'en veux pour preuve celle des collègues de Pierrefitte, courrier au recteur et notifications le même jour de toute l'équipe dans le Registre Santé Sécurité. Et quel ne fut pas le soulagement pour beaucoup, de découvrir le lundi 8 novembre en rentrant de vacances que Mme Piteu, chef d'établissement, a quitté la direction des collèges de Pierrefitte et Luz. Mme Bilvin-Sarda, jusque-là, adjointe à Luz, a pris la direction des 2 établissements. Le poste d'adjoint de Luz est donc vacant. Les collègues, pour une majorité d'entre eux, semblent soulagés du départ de Mme Piteu mais l'inquiétude quant à la gestion quotidienne et à la gestion des prochaines échéances (DGH notamment, avec la difficulté des compléments de service que nous connaissons et la menace sur de nombreux postes) est bien présente. Et à Luz les équipes craignent la suppression du poste d'adjoint. Pour ce qui est de l'état des troupes, la fermeture de la route a été une épreuve fatigante pour les collègues se rendant plusieurs fois par semaine à Luz et obligés de passer par le Tourmalet.

Après l'épuisement des collègues, les équipes craignent l'épuisement à venir de leur principale. Réponse de la Direction Académique au courrier que l'équipe lui a adressé: « A la suite de l'intervention de certains d'entre vous au collège du Haut Lavedan...Mme Piteu, la principale du collège, très affectée bénéficie d'un arrêt de travail ...Les qualités professionnelles de Mme Bilvin-Sarda autorisent une gestion rationnelle des deux sites. »

Etonnant retournement de situation quand on sait que le collège de Luz avait saisi le CHSCT en 2020 pour faire constater le harcèlement subi par les équipes! La solution alors proposée par l'IA : mise en place d'un stage pour faciliter la communication ! Un stage pour le personnel et non pas pour la principale... Chacun jugera !

Frédérique Lemaire, Snes65

Les postes POP, c'est pas le TOP !

Le ministère de l'Éducation (de moins en moins) Nationale, qui n'est jamais à court d'idées, vient d'inventer une nouveauté : les postes POP pour le mouvement interacadémique. Ce sont des postes précis dans des établissements précis avec des critères de sélection (pas de barème). Ce mouvement particulier, pour lequel chacun de nous peut émettre des vœux quelle que soit sa discipline, contourne les mouvements inter et intra et permet aux rectorats de sélectionner et de retenir des enseignants (après un entretien dont on ignore l'organisation et la composition du « jury ») sur tel ou tel poste.

Encore une fois, on répond à une vraie difficulté à pourvoir certains postes vacants depuis plusieurs années en organisant la déréglementation du système. En effet, les besoins pointés par certains POP sont réels mais l'administration a vu dans ce nouveau dispositif un moyen de choisir des profs sur des critères obscurs (exemple : établissement rural, poste en lien avec le projet d'établissement,...).

Tout cela est très logique et très cohérent avec la casse du service public d'éducation : on supprime les CAPA, on crée des postes à profil en quantité et bientôt on sera recruté par le chef d'établissement après un entretien d'embauche.

Le SNES demande le retour à un mouvement national et le rétablissement des CAPA afin de garantir l'équité dans les mutations pour TOUS les collègues.

Ne nous laissons pas bernier par ce simulacre de mouvement censé répondre au manque d'enseignants. Pour y répondre, il faut des classes moins chargées, un salaire augmenté et des conditions de travail améliorées et pas un salaire au rabais !

Sophie Manzato, S1 du collège Pyrénées

Stage "Fonctionnement du S1"

vendredi 28 janvier de 9h à 17h

Rappel du fonctionnement d'un établissement, du CA, du conseil pédagogique, de la DHG / quelques outils pour simplifier la tâche du S1 (comment accompagner les collègues) / vie de l'établissement, obligations de services...

Ce stage est ouvert à tous, que vous soyez S1 de votre établissement ou pas. Il est aussi ouvert aux non adhérents. Et il sera animé entre autres par **Pierre Priouret, secrétaire académique du Snes-FSU.**

Pensez à vous inscrire et à déposer votre autorisation d'absence auprès de votre administration avant les vacances. Pour cela il

vous suffit d'aller sur votre espace adhérent SNES. Vous trouverez le stage dans la rubrique "Mes stages" / "stages proposés par votre section académique". Au moment de

l'inscription le serveur générera automatiquement votre autorisation d'absence. Ça prend moins de 5min !

Stage syndical
organisé par le Snes65